

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 155****29 janvier 2002****SOMMAIRE**

<b>A Trading S.A., Bereldange</b> .....	<b>7427</b>	<b>Ixia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7405</b>
<b>Alinen Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7429</b>	<b>Japan Incoming Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>7406</b>
<b>Altus International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7425</b>	<b>Japan Incoming Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>7406</b>
<b>Alvéole S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7420</b>	<b>Jeroma Finance Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7404</b>
<b>Colibri S.A., Bereldange</b> .....	<b>7431</b>	<b>Kamfin H. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7407</b>
<b>Finarom Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7394</b>	<b>Kandi S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7405</b>
<b>Frohfeld A.G., Luxembourg</b> .....	<b>7394</b>	<b>Kemaba International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7406</b>
<b>Frontel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7398</b>	<b>Kingsflow Holding, Oberanven</b> .....	<b>7409</b>
<b>Futuro S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7398</b>	<b>Kjeto S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7408</b>
<b>Garuda S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7399</b>	<b>Kulm Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7409</b>
<b>Gestimed S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7399</b>	<b>L-Grey Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7409</b>
<b>GIF Holding S.A., Weiswampach</b> .....	<b>7400</b>	<b>Lafihotels S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7410</b>
<b>Global Mutual Fund Services S.A., Luxembourg</b> ..	<b>7407</b>	<b>Lamas Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7410</b>
<b>Global Mutual Fund Services S.A., Luxembourg</b> ..	<b>7407</b>	<b>Le Comitium International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>7438</b>
<b>Global Mutual Fund Services S.A., Luxembourg</b> ..	<b>7407</b>	<b>LIM Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7412</b>
<b>Global Mutual Fund Services S.A., Luxembourg</b> ..	<b>7408</b>	<b>Lift II - Lift, GmbH &amp; Co. KG, Bascharage</b> .....	<b>7412</b>
<b>Global Mutual Fund Services S.A., Luxembourg</b> ..	<b>7408</b>	<b>Lift, GmbH, Bascharage</b> .....	<b>7412</b>
<b>Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7399</b>	<b>Limbo Invest Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7403</b>
<b>Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7399</b>	<b>Lobo S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7412</b>
<b>H.R.O. S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>7401</b>	<b>Longitudes Nord S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7413</b>
<b>Hast Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7401</b>	<b>Lux Consultants &amp; Travel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7413</b>
<b>Hast Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7401</b>	<b>Majo Finanz Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7426</b>
<b>Holding for Technological Innovations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7400</b>	<b>Mall Investor Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7427</b>
<b>Ik &amp; Mukke Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7400</b>	<b>Marmo S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7406</b>
<b>Ilyoson S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>7402</b>	<b>Matamoros Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7427</b>
<b>Immo-Royal, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>7402</b>	<b>Omnioffices (Lux) 1929 Holding Company, Luxembourg</b> .....	<b>7412</b>
<b>Incofi S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7404</b>	<b>(Le) Roi Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7410</b>
<b>Incofi S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7404</b>	<b>S.G. Trading, Société à responsabilité limitée, Luxembourg</b> .....	<b>7416</b>
<b>Intens Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7403</b>	<b>Style Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7410</b>
<b>International Food, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>7401</b>	<b>Style Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7410</b>
<b>International Tobacco Advisory Services Ltd S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7404</b>	<b>Style Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7411</b>
<b>IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading, Luxembourg</b> .....	<b>7405</b>	<b>Style Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7411</b>
<b>IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading, Luxembourg</b> .....	<b>7405</b>	<b>Style Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7411</b>
<b>Ixia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7405</b>	<b>Syntex International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>7409</b>
		<b>Vodafone Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>7413</b>
		<b>Vodafone Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>7416</b>

**FROHFELD A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 23.200.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Signature.

(56423/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**FINAROM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
**(anc. FIR LUX HOLDING, S.à r.l.)**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 82.783.

L'an deux mille un, le seize août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIR LUX HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.783, constituée sous le nom de FIR LUX HOLDING, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»),

L'assemblée s'est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Eric Fort, licencié en droit, résidant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Mlle Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Charles de Kerchove, licencié en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que FIRMENICH INTERNATIONAL S.A., une société anonyme existant sous les lois de la Confédération Helvétique, ayant son siège social à 1, route des Jeunes, Genève, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0128955-4, et Monsieur Eric Fort, licencié en droit, demeurant au Luxembourg, représentent l'intégralité du capital social.

II. Que le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent millions de francs suisses (CHF 300.000.000), représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) parts sociales, d'une valeur de quarante francs suisses (CHF 40) chacune.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Conversion de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société anonyme sans discontinuation de son statut légal;

2. Fin du mandat des gérants et décharge;

3. Changement de la dénomination sociale de FIR LUX HOLDING, S.à r.l., en FINAROM HOLDING S.A.;

4. Reformulation des statuts de la Société;

5. Désignation des nouveaux administrateurs de FINAROM HOLDING S.A. et détermination du terme de leurs mandats;

6. Désignation du commissaire aux comptes de FINAROM HOLDING S.A. et détermination du terme de son mandat,

7. Autorisation du conseil d'administration de FINAROM HOLDING S.A. de déléguer la gestion journalière et la représentation de FINAROM HOLDING S.A. en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres;

8. Divers.

IV. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne variant par les comparants.

V. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VI. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de convertir la forme sociale de la Société qui est actuellement une société à responsabilité limitée en une société anonyme par échange de trois (3) parts sociales de la Société à responsabilité limitée contre quarante (40) actions de la Société anonyme et de souscrire les actions de la société anonyme comme suit:

FIRMENICH INTERNATIONAL S.A., prénommée .....	99.999.987 actions
Eric Fort, prénommé .....	13 actions
Total: .....	100.000.000 actions

La Société anonyme continuera la comptabilité de la Société à responsabilité limitée. La conversion de la forme sociale s'est fondée sur un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, le 16 août 2001, conformément à l'article 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il en résulte que:

« nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie (c'est-à-dire 100.000.000 actions d'une valeur nominale de CHF 3,- chacune) assortie de la prime d'émission de CHF 305.951.557,-.»

Un exemplaire dudit rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de révoquer les gérants de la Société tels qu'ils suivent et de leur donner décharge avec effet immédiat pour la durée de leur mandat:

- Gérald J. Meyer, demeurant au Roc Fleuri, rue de Ténao 1, 98000 Monaco;
- Fred-Henri Firmenich, demeurant au 55, Egerton Crescent, Londres SW3 2ED, Royaume-Uni;
- Christian Gellerstad, demeurant à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de FIR LUX HOLDING, S.à r.l., en FINAROM HOLDING S.A.

*Quatrième résolution*

Par conséquent, les associés décident de reformuler les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

**Titre I. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FINAROM HOLDING S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'arrêté grand-ducal du 17 décembre 1938.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cents millions de francs suisses (CHF 300.000.000,-) représenté par cent millions (100.000.000) actions d'une valeur nominale de trois francs suisses (CHF 3,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les

sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils attestent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 du mois juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

### **Titre IV. Conseil d'Administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### **Titre V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

#### **Titre VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10 % (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **Titre VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### **Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

##### *Cinquième résolution*

Les associés décident de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Les personnes suivantes ont été nommés administrateurs:

d) Gérald J. Meyer, demeurant au Roc Fleuri, rue de Ténau 1, 98000 Monaco;

e) Fred-Henri Firmenich, demeurant au 55, Egerton Crescent, Londres SW3 2ED, Royaume-Uni;

f) Christian Gellerstad, demeurant à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année.

##### *Sixième résolution*

Les associés décident de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année

*Septième résolution*

Les associés décident, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présente acte.

Signé): E. Fort, A. Bellardi-Ricci, C. De Kerchove, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2001, vol. 870, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2001.

F. Kessler.

(56418/219/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**FRONTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.920.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRONTEL S.A.

Signature

*Un administrateur*

(56424/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**FUNDLAND, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.053.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Signature.

(56425/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**FUTURO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.611.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUTURO S.A.

Signature

*Un administrateur*

(56426/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GARUDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.471.

*Extrait du Conseil d'Administration du 18 juin 2001*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme GARUDA S.A. tenu à Luxembourg, le 18 juin 2001, les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette nomination sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56427/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GESTIMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 53.912.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour la société *GESTIMED S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(56428/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 60.936.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 722 du 29 décembre 1997. Modifiée par-devant le même notaire en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 101 du 17 février 1998 et en date du 8 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 748 du 16 octobre 1998. En date du 29 juin 2001, le capital a été converti en EUR.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(56436/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.428.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A.

Signature

*Un administrateur*

(56437/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GIF HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

*Ausserordentliche Generalversammlung vom 22. Juni 2001*

Im Jahre zweitausendeins, am zweiundzwanzigsten Juni, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft GIF HOLDING S.A., gegründet am 8. Mai 2001 beim Notar Fernand Unsen mit Amtssitz in L-Diekirch.

Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von: Herr Walter Fuchs - Vladu, Kaufmann, wohnhaft zu D-65550 Limburg, Lerchenweg 1

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär: Herrn Herbert März, Unternehmensberater, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot

Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herr Uwe H. Münz, Kaufmann, wohnhaft zu D-65558 Kaltenholzhausen, Kirbergerstrasse 13

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Entlassung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates
- Ernennung neuer Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Änderung der Vertretungsberechtigung

II. Es wird festgestellt, dass die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind, unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschliessen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.) Mit heutigem Datum wird aus dem Verwaltungsrat entlassen und für seine Tätigkeit entlastet:

- Herr Herbert März, Kaufmann, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot

2.) Zu Vorsitzenden des Verwaltungsrates werden mit heutigem Datum für die Dauer von 6 Jahren ernannt:

- Herr Franz-Josef Fleiter, Kaufmann, wohnhaft zu D-Iserlohn, Beuöstrasse 22
- Herr Walter Fuchs - Vladu, Kaufmann, wohnhaft zu D-65550 Limburg, Lerchenweg 1

3.) Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Vorsitzenden des Verwaltungsrates zusammen.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Weiswampach, den 22. Juni 2001.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

*der Präsident / der Sekretär / der Stimmzähler*

Enregistré à Clervaux, le 17 août 2001, vol. 209, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): F. Kler.

(56429/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**HOLDING FOR TECHNOLOGICAL INNOVATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 62.360.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(56440/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.763.

Avec effet au 17 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2001.

*Pour IK & MUKKE HOLDING S.A.*

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56443/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.



**HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 26.158.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG  
(56438/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 26.158.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(56439/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**H.R.O., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.630.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Signature.

(56441/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**INTERNATIONAL FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 69.395.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 14 août 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56450/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**ILYOSON, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 54.250.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Signature.

(56444/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.187.

L'an deux mille un, le deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable IMMO-ROYAL (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 30.187), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 1989, acte qui a été publié au Mémorial C du 12 mai 1989.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden, prénommé, en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C le 13 juillet 1999.

L'Assemblée est ouverte par le Président Monsieur Paul Meyers, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Monsieur Paul Wolff, membre du comité de direction BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Françoise Konrad, employée privée, demeurant à Howald.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décider la mise en liquidation de la Société.

2. Nommer comme liquidateurs les membres du conseil d'administration actuellement en fonctions et déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par un avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par lettre à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires le 13 juillet 2001 et publié au Luxemburger Wort, Tageblatt et au Mémorial C le 13 et le 24 juillet 2001.

IV. Que pour délibérer valablement, l'assemblée requiert un quorum de 50% des actions en circulation et que la première résolution portée à l'ordre du jour de cette assemblée ne peut être valablement adoptée que si elle est votée par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'assemblée. La deuxième résolution sera adoptée à la majorité simple des actions représentées.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que sur cent vingt-trois mille trois cent une (123.301) actions en circulation, soixante-six mille huit cent soixante-quatorze (66.874) actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée avec soixante-six mille huit cent soixante-quatorze (66.874) voix en faveur et aucune voix contre décide de procéder à la liquidation de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée avec soixante-six mille huit cent soixante-quatorze (66.874) voix en faveur et aucune voix contre décide de nommer

- 1.- Monsieur Camille Diederich, ingénieur diplômé, demeurant à Bridel.
- 2.- Monsieur Jean Hoss, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
- 3.- Monsieur Georges Lentz Jr, administrateur-délégué, demeurant à Bascharage.
- 4.- Monsieur Robert Reckinger, vice-président de la Banque de Luxembourg, demeurant à Luxembourg.
- 5.- Monsieur Paul Meyers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et
- 6.- Monsieur Paul Wolff, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, comme liquidateurs avec les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «loi»). Les liquidateurs sont autorisés à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Les liquidateurs peuvent, sous leur propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'ils détermineront.

La rémunération est fixée à deux mille cinq cent euro (EUR 2.500,-) par an et par liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.40 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. P. Meyers, P. Wolff, F. Konrad, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2001, vol. 861, fol. 56, case 7. – Reçu 500.- francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 août 2001.

J.-J. Wagner.

(56445/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

### **INTENS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.468.

#### *Extrait du Conseil d'Administration du 18 juin 2001*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme INTENS GROUP S.A. tenu à Luxembourg, le 18 juin 2001, les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat,

- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,

- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette nomination sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56449/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

### **LIMBO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.231.

#### *Résolutions prises lors du conseil d'administration tenu par voie circulaire*

Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre est coopté en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Horst Bartsch, démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

L'acceptation de la démission de Monsieur Horst Bartsch ainsi que la ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Paul Defay seront soumises à la prochaine assemblée des actionnaires.

Certifié sincère et conforme

Pour LIMBO INVEST HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56472/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**INCOFI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.758.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

(56448/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**INCOFI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.758.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 20 août 2001 a, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, procédé à la conversion du capital social de la société en euro.

Par application du taux de conversion EUR/FRF de 6,55957, le capital social en FRF 1.000.000,- est converti à EUR 152.449,02.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit et aura dorénavant la teneur suivante:

«**1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros et deux cents (EUR 152.449,02) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56447/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LTD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 7.586.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LTD S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(56451/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**JEROMA FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.189.

Avec effet au 10 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

*Pour JEROMA FINANCE COMPANY S.A.*

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56458/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**IREAT S.A., INTERNATIONAL REAL ESTATE AND ART TRADING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 57.116.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

(56452/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**IREAT S.A., INTERNATIONAL REAL ESTATE AND ART TRADING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 57.116.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

(56453/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**IXIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 54.559.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(56454/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**IXIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 54.559.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(56455/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**KANDI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 43.891.

—  
Avec effet au 10 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour KANDI S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56460/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**KEMABA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.094.

Avec effet au 10 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

*Pour KEMABA INTERNATIONAL S.A.*

*Administrateur*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56461/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**JAPAN INCOMING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Agent Domiciliaire*

*Signature*

(56456/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**JAPAN INCOMING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 août 2001 que:

Le capital social de la société qui est actuellement d'un montant de LUF 500.000,- (cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois) a été converti et arrondi en Euro, soit un montant de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros).

Le capital de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) sera donc divisé en 124 (cent vingt-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros).

La conversion du capital prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Agent Domiciliaire*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(56457/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**MARMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 60.900.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 716 du 22 décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 565 du 4 août 1998 et en date du 3 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 911 du 1<sup>er</sup> décembre 1999.

Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARMO S.A.*

*KPMG Financial Engineering*

*Signature*

(56479/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**KAMFIN H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.184.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAMFIN H. S.A.

Signature

Un Administrateur

(56459/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.321.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(56430/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.321.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 28 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 17.724,- dans le compte perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 28 août 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56431/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.321.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(56432/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.321.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

Prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 1999 est une perte de LUF 53.941,- qui sera allouée dans le compte perte à reporter

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 29 août 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56433/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.321.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(56434/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.321.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

Prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2000 est une perte de LUF 41.797,- qui sera allouée dans le compte perte à reporter

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 29 août 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56435/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**KJETO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.254.

Avec effet au 10 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour KJETO S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56463/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---



**KINGSFLOW HOLDING**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R. C. Luxembourg B 54.059.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Signature.

(56462/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**KULM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.438.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KULM INVESTMENT S.A.

Signature

*Un Administrateur*

(56464/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**L-GREY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Signature.

(56465/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**SYNTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 66.747.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 930 du 23 décembre 1998.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1<sup>er</sup> mai 2001 que Mademoiselle Morvarid Akhbari, étudiante, demeurant à North York (Toronto, Canada), a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Seyed Medhi Ehteshami Markaz, retraité, demeurant à Téhéran (Iran), démissionnaire avec effet au 31 mai 2001.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

*Pour la société SYNTEX INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56534/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LAFIHOTELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.956.

Avec effet au 10 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour LAFIHOTELS S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56466/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LAMAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.180.

Avec effet au 16 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour LAMAS PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56467/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.370.

Avec effet au 10 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour LE ROI HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56468/003/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**STYLE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.282.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(56529/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**STYLE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.282.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 août 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STYLE COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;

- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 6.159,63 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 30 août 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56530/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**STYLE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.282.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(56531/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**STYLE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.282.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaires des Actionnaires qui s'est tenue le 31 août 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STYLE COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 15.942,47 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 31 août 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56532/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**STYLE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.282.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 août 2001*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de STYLE COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 50% du capital souscrit.

Luxembourg, le 31 août 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56533/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LIFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.248.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

E. Schlessler.

(56469/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LIFT II - LIFT, GmbH & Co. KG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.701.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

E. Schlessler.

(56470/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LIM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.849.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIM INVESTMENT S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(56471/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LOBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.242.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOBO S.A.

Signature

Un administrateur

(56474/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**OMNIOFFICES (LUX) 1929 HOLDING COMPANY.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 68.939.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 3 juillet 2001 ce qui suit:

1. Nomination de Monsieur Scott Rechler en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Gary Kusin, ayant donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Pour OMNIOFFICES (LUX) 1929 HOLDING COMPANY

D. Rupert / R. Adam

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56500/256/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**LONGITUDES NORD S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 82.327.

*Résolution circulaire du Conseil d'Administration*

Le conseil d'administration, en vertu de l'article 8 des statuts, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les administrateurs décident de fixer le siège social de la Société à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey

*Deuxième résolution*

Les administrateurs décident de nommer Monsieur Franck Chezza, employé, demeurant 31, rue des Taillandiers à B-6250 Presles en tant qu'administrateur-délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur.

A Luxembourg, le 27 avril 2001.

F. Chezza

A Lyon, le 27 avril 2001.

J.-L. Rojo / T. Saint-Jean

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56475/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**LUX CONSULTANTS & TRAVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 70.916.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.*

*Agent Domiciliaire*

*Signature*

(56476/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

In the year two thousand and one, on the fourteenth day of August.

Before Maître Edmond Schroeder, notary, residing at Mersch, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared RAPIDWAVE («Rapidwave»), a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at The Courtyard, 2-4 London Road Newbury, Berkshire RG14 1JX, England, represented by Mr Christian Billon, accountant, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given to him in Newbury on 13 August 2001. Copy of the said power of attorney remains attached to the present be registered with it.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as his secretary.

Rapidwave, prenamed, acting in its capacity as sole associate of VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 398, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 11th, December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 440 of 14th June 2001 and amended by deed of notary Joseph Elvinger on 22nd December 2000, not yet published, declared and requested the notary to state

1. That the agenda of the present meeting of associates of the Company is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from ten billion one hundred thousand Euro (EUR 10,000,100,000) to ten billion five hundred thirty-seven million seventy-eight thousand Euro (EUR 10,537,078,000.-) by the issue of five hundred thirty-six thousand nine hundred seventy-eight (536,978) new shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

B. Subscription and payment of the shares to be issued and consequential amendment of article 8 of the articles of incorporation.

2. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from ten billion one hundred thousand Euro (EUR 10,000,100,000.-) to ten billion five hundred thirty-seven million seventy-eight thousand Euro (EUR 10,537,078,000.-) by the issue of five hundred thirty-six thousand nine hundred seventy-eight (536,978) new shares of a par value of one

thousand Euro (EUR 1,000.-) to be subscribed for by VODAFONE HOLDINGS LUXEMBOURG («VHL»), company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at the Courtyard, 2-4 London Road, Newbury, Berkshire, RG14 1JX England.

represented by Mr Christian Billon, prenamed, by virtue of a power of attorney given to him in Newbury on 13 August 2001. Copy of the said power of attorney remains attached to the present be registered with it.

With the approval of the sole associate the new shares referred to above have been subscribed and paid up in full by VHL, prenamed, together with a share premium of four billion eight hundred thirty-two million eight hundred and two thousand Euro (EUR 4,832,802,000.-) through the contribution in kind, of all its assets and liabilities (universality) without restriction or reservation as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

#### *Description of the contribution*

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributing company VHL dated today, 14th August 2001, which, signed by the appearing part, will remain here annexed as an integral part of the deed. Such assets and liabilities contributed to the Company have further been described in a report of the board of managers a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed;

The current entire property of VHL transferred through the present deed consists of

(i) a loan to VODAFONE DEUTSCHLAND, GmbH, («VDG»), a company incorporated and existing under the laws of the Federal Republic of Germany in a principal amount of three billion seven hundred and sixty-nine million seven hundred and eighty thousand Euro (EUR 3,769,780,000.-); and

(ii) a loan facility to VDC in the amount of five billion four hundred million Euro (EUR 5,400,000,000.-) under which the sum of one billion six hundred million Euro (EUR 1,600,000,000.-) has been drawn down.

In addition to the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Consideration*

Five hundred thirty-six thousand nine hundred seventy-eight (536,978) shares in the Company with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, issued with a share premium of four billion eight hundred thirty-two million eight hundred and two thousand Euro (EUR 4,832,802,000.-).

#### *Evaluation*

The contributions to the Company have been valued at five billion three hundred and sixty-nine million seven hundred and eighty thousand Euro (EUR 5,369,780,000.-) of which five hundred thirty-six million nine hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 536,978,000.-) are being allocated to the share capital, the balance being allocated to share premium.

#### *Effective implementation of the contribution*

VHL, the contributor here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., of all elements composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party.

Proof of the transfer to the Company of all the items on the balance sheet below has been given to the notary.

#### *Contribution Tax payment exemption*

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of VHL, a company incorporated under the laws of England and Wales, nothing withheld or excepted, to the Company, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

#### *Second resolution*

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend article 8 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The Company's capital is set at ten billion five hundred thirty-seven million seventy-eight thousand Euro (EUR 10,537,078,000) represented by ten million five hundred thirty-seven thousand seventy-eight (10,537,078) shares, having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.»

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 250,000.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu RAPIDWAVE («Rapidwave»), une société de droit anglais, ayant son siège social à The Courtyard, 2-4 London Road Newbury, Berkshire RG14 1JX, England,

représentée par M. Christian Billon, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Newbury le 13 août 2001. Une copie de cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Le mandataire a désigné en tant que son secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Rapidwave, prémentionnée, agissant en sa qualité d'associé unique de VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à.r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 11 décembre 2000 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 440 du 14 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2000, non encore publié, déclare et requiert le notaire d'acter que

1. L'ordre du jour de la présente assemblée des associés de la Société est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la société de dix milliards cent mille Euro (EUR 10.000.100.000,-) pour le porter à dix milliards cinq cent trente-sept millions soixante dix-huit mille Euro (EUR 10.537.078.000,-) par l'émission de cinq cent trente-six mille neuf cent soixante dix-huit (536.978) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune.

B. Souscription et libération des parts à être émises et modification consécutive de l'article 8 des statuts.

2. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de dix milliards cent mille Euro (EUR 10.000.100.000,-) pour le porter à dix milliards cinq cent trente-sept millions soixante dix-huit mille Euro (EUR 10.537.078.000,-) par l'émission de cinq cent trente-six mille neuf cent soixante dix-huit (536.978) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, devant être souscrites par VODAFONE HOLDINGS LUXEMBOURG («VHL»), une société de droit anglais, ayant son siège social à The Courtyard, 2-4 London Road, Newbury, Berkshire, RG14 1JX, Angleterre

représentée par Christian Billon, prémentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Newbury le 13 août 2001. Une copie de cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Avec l'accord du seul associé, les nouvelles parts auxquelles est fait référence ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par VHL, prémentionné, ensemble avec une prime d'émission, de quatre milliards huit cent trente deux millions huit cent deux mille Euro (EUR 4.832.802.000,-), par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité) rien réservé ni excepté, tels que définis à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Description de l'apport:*

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité du patrimoine) sont documentés dans le bilan de la société apporteuse VHL, en date de ce jour 14 août 2001, lequel bilan, signé par le comparant restera ci-annexé comme faisant partie intégrante du présent acte. Les actifs et passifs apportés à la Société ont par ailleurs fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance signé par la partie comparante, lequel rapport restera ci-annexé pour être soumis avec lui à l'enregistrement.

Le patrimoine intégral actuel de VHL transmis par le présent acte d'apport est constitué:

(i) d'un prêt accordé à VODAFONE DEUTSCHLAND, G.m.b.H. («VDG»), une société constituée et existant sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, d'un montant nominal de trois milliards sept cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt mille Euro (EUR 3.769.780.000,-); et

(ii) d'une ligne de crédit accordé à VDG d'un montant de cinq milliards quatre cent millions Euro (EUR 5.400.000.000) dont un milliard six cent millions Euro (EUR 1.600.000.000) ont déjà été tirés.

Outre les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

#### *Contrepartie*

Cinq cent trente-six mille neuf cent soixante dix-huit (536.978) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune émises avec une prime d'émission de quatre milliards huit cent trente-deux millions huit cent et deux mille Euro (EUR 4.832.802.000,-)

#### *Evaluation*

Les apports à la Société ont été évalués à cinq milliards trois cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt mille Euro (EUR 5.369.780.000,-) dont cinq cent trente-six millions neuf cent soixante-dix-huit mille Euro (EUR 536.978.000) sont alloués au capital social, le solde est alloué au poste prime d'émission.

#### *Réalisation effective de l'apport.*

VHL, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., de chacun des éléments composant l'intégralité de ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Preuve du transfert à la Société de tous les postes du bilan reproduit ci-après a été donnée au notaire instrumentant

*Requête en exonération du droit d'apport proportionnel*

A cause de l'apport de la totalité des actifs et passifs de VHL, une société de droit anglais, rien réservé ni excepté, le notaire se réfère à l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation du capital social, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à dix milliards cinq cent trente-sept millions soixante dix-huit mille Euro (EUR 10.537.078.000,-) subdivisé en dix millions cinq cent trente-sept mille soixante dix-huit (10.537.078) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Billon, P. Van Hees, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 131S, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

J. Elvinger.

(56839/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2001.

**VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56840/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2001.

**S.G. TRADING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 19, rue Jean Bertholet.

**STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) La société FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 août 2001,

laquelle après avoir été signée et paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

2) Madame Olesia Skasyrskaia, économiste, demeurant à Enthusiastov Str. 28-4, Saratov, 410015 Russie.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de S.G. TRADING, société à responsabilité limitée.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Par simple décision du gérant, la société établira des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente et la distribution de produits en viscose, de produits en carbone, de bois en contreplaqué, la fourniture de pièces, la pulpe de bois soluble, ainsi que tout équipement et appareil pour la production de viscose et l'industrie textile en général.



La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui en favorisent la réalisation.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euro (EUR 35.000.-), représenté par trois cent cinquante parts sociales (350) de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2001.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit l'intégralité du capital comme suit:

1. FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING, prénommée, trois cent quarante-neuf parts sociales . . . . .	349
2. Madame Olesia Skasyrskaia, prénommée, une part sociale . . . . .	1
3. Total: trois cent cinquante parts sociales . . . . .	350

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de trente-cinq mille Euro (EUR 35.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la société, avec pouvoir de l'engager par sa signature individuelle:  
Madame Olesia Skasyrskaia, économiste, demeurant à Enthusiastov Str. 28-4, Saratov, 410015 Russie.  
Elle pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Le gérant est rééligible.

2) Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 19, rue Jean Bertholet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

**Follows the English version:**

In the year two thousand and one, on the twenty-second of August.  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,  
duly represented by:

Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Strassen,  
by virtue of a proxy given on the 20th of August 2001.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2) Mrs Olesia Skasyrskaia, economist, residing in Enthusiastov Str. 28-4, Saratov, 410015 Russia.

The above named person has declared its intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the corporation is:  
S.G. TRADING, société à responsabilité limitée.

**Art. 3.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the manager.

**Art. 4.** The objects for which the company is established are the import, export, sale and distribution of viscose products, carbon products, glued laminated timber, furniture pieces, wood dissolving pulp as well as equipment and devices for the viscose production and textile industry in general.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the corporation is fixed at thirty five thousand Euro (EUR 35,000.-) divided into three hundred fifty (350) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undefined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st 2001.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

**Art. 14.** In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his shares in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 15.** In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 16.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established; the parties appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

1. FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING, prenamed, three hundred forty-nine shares . . . . .	349
2. Mrs Olesia Skasyrskaia, prenamed, one share . . . . .	1
3. Total: three hundred and fifty shares . . . . .	350

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of thirty five thousand Euro (EUR 35,000.-) at its disposal, proof of which is furnished.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- frs.)

#### *Extraordinary General Meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions

1) Have been appointed manager (gérant) of the company:

Mrs Olesia Skasyrskaia, economist, residing in Enthusiastov Str. 28-4, Saratov, 410015 Russia.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager's assignment ends on occasion of the general ordinary meeting, which decides on the financial statements of the first business year. He may be reelected.

2) The registered office of the company is fixed at L-1233 Luxembourg, 19, rue Jean Bertholet.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by its name, first name, civil statute and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Signé: G. Hornick, O. Skasyrskaia, P. Bettingen

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 131S, fol. 18, case 5. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Senningerberg, le 5 septembre 2001.

P. Bettingen.

(56862/202/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

**ALVEOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois août,  
Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- MEDIATOR HOLDINGS INC., «international business company», ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 964, Mill Mall, Road Town,

représentée par Madame Maggy Kohl-Birget, directeur de société, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration générale, datée du 21 juin 1994, dont une copie certifiée conforme, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2.- GILBERRY SERVICES CORP., «international business company», ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 964, Mill Mall, Road Town.

représentée par Madame Maggy Kohl-Birget, prénommée,  
en vertu d'une procuration générale, datée du 21 juin 1994, dont une copie certifiée conforme, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALVEOLE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra décider l'établissement de filiales, de succursales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléphone, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est conférée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prévues par la loi.

**Art. 11.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectées à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'an deux mille deux.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- MEDIATOR HOLDINGS INC., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- GILBERRY SERVICES CORP., prénommée, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-) ou soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (LUF 70.595,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Maggy Kohl-Birget, directeur de société, demeurant à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

b) Monsieur Hugo Neuman, juriste, demeurant à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

c) Monsieur Rui Fernandes da Costa, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

5.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparants les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and one, on the twenty-third day of August,  
Before Us Maître Emile Schlessler, public notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1.- MEDIATOR HOLDINGS INC., an international business company, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 964, Mill Mall, Road Town,  
represented by Mrs. Maggy Kohl-Birget, company director, residing in Luxembourg,  
by virtue of a general power of attorney delivered on the 21st day of June 1994, of which a certified copy initialled ne varietur will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities,

2.- GILBERRY SERVICES CORP., an international business company, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 964, Mill Mall, Road Town,  
represented by Mrs. Maggy Kohl-Birget, previously named, by virtue of a general power of attorney delivered on the 21st day of June 1994, of which a certified copy initialled ne varietur will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organised between themselves:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ALVEOLE S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

The board of directors may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realise them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may in one word carry on all commercial, industrial or financial operations which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the holder except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

The corporate share capital may be increased from thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to three hundred and ten thousand euros (EUR 310,000.-) by the creation and the issue of nine thousand (9,000) new shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferred right for subscription of the shareholders with respect to the issue of new shares within the limit of the authorised capital.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to said increase of capital; said amendment will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform all and any actions necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of incorporation are within the scope of competence of the board of directors.

The board of directors may designate a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a power of attorney between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, is permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation of the day-to-day management to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation by the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of the month of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not to be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 11.** By decision of the extraordinary general meeting of shareholders, all or part of the profits or reserves other than those, which by Law or the Articles of Incorporation may not be distributed, may be used for redemption of capital through repayment of all shares or part of those determined by ballot, without reducing the fixed capital.

**Art. 12.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory disposition*

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and one.

2) The first general ordinary meeting will be held in the year two thousand and two.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. - MEDIATOR HOLDINGS INC., previously named, nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	999
2. - GILBERRY SERVICES CORP., previously named, one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the total of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (EUR 1,750.-) or seventy thousand five hundred and ninety-five Luxembourg francs (LUF 70,595.-).

For the purpose of the registration, the share capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (LUF 1,250,537.-).

*Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following persons are appointed directors:

a) Mrs. Maggy Kohl-Birget, company director, residing in L1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

b) Mr Hugo Neuman, lawyer, residing in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

c) Mr Rui Fernandes Da Costa, private employee, residing in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3) Has been appointed auditor:

FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting to be held in 2004.

5) The registered office of the Company is established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the deed.

The deed having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Kohl, E. Schlosser.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 131S, fol. 20, case 5. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur ff. (signé):*T. Kirsch.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

E. Schlessler.

(56843//310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.



**ALTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,
  - 2) Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Titre I - Dénomination, Siège, Durée, Objet****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALTUS INTERNATIONAL S.A.**Art. 2.** Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la souscription et prise de participation ou d'intérêt dans le capital de toute société, société en participation, de tout consortium ou groupement d'entreprise et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut prendre des participations dans des entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

**Titres II - Capital, Actions, Souscription****Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions, de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune.**Art. 6.** Les actions de la société sont au porteur ou nominatives au gré de l'actionnaire sauf dispositions contraires à la loi. La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.**Art. 7.** Le capital social a été souscrit comme suit :

1. AELSION INVESTISSEMENT S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	998
2. Monsieur Angelo Zito, préqualifié, deux actions . . . . .	2
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de soixante-quinze pour cent (75%), de sorte que la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante Euro (EUR 23.250,-), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Titre III - Administration, Surveillance****Art. 8.** La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 9.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe des deux autres administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.**Art. 12.** Le Conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

#### **Titre IV - Assemblée des actionnaires**

**Art. 13.** L'Assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 14.** L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2002.

#### **Titre V - Année sociale**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui, pour finir le 31 décembre 2001.

#### **Titre VI - Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les cas non réglés par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures.

##### *Constatation*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2. sont nommés administrateurs pour une période de six ans:

a) Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

b) Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

c) La société LINCOLN CAPITAL VENUTES LTD, Tortola, British Virgin Islands,

3. est appelé aux fonctions de commissaire pour une période de six ans: La fiduciaire BEUMANOIR S.A., 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg;

4. Est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

5. Le siège social de la société est fixé au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Zito, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 131S, fol. 19, case 5. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 septembre 2001.

P. Bettingen.

(56842/202/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

#### **MAJO FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.141.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAJO FINANZ HOLDING S.A.

Signature

*Un administrateur*

(56477/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

**MALL INVESTOR GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.475.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration du 20 juin 2001*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme MALL INVESTOR GROUP S.A. tenu à Luxembourg, le 20 juin 2001, les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette nomination sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56478/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**MATAMOROS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.237.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 16 août 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de BEF 3.000.000,- en EUR 74.368,06, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale de 3.000 actions de la société et la modification des 3.000 actions de la Société en 3.000 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six Euros (EUR 74.368,06), représenté par trois mille (3.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

MATAMOROS HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56480/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2001.

---

**A TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Ann Van Opstal, administratrice de sociétés, demeurant à B-1930 Zaventem, 86, Stationsstraat,
2. Monsieur Dirk De Groote, administrateur de sociétés, demeurant à B-1785 Merchtern, 130, Drie Lindenbaan,
3. Monsieur Alain Baeyens, administrateur de sociétés, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 99, route du Lion.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: A TRADING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'import et l'export au sens le plus large possible à l'exclusion de matériel militaire. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

## **Titre II. Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-trois mille Euro (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les résolutions du Conseil d'Administration doivent être prises à la majorité des voix de tous les administrateurs.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, cette délégation étant subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juillet de chaque année à 14: 00 heures au siège social de la société ou à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en l'an 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Madame Ann Van Opstal, cent dix actions .....	110
2. Monsieur Dirk De Groote, cent dix actions .....	110
3. Monsieur Alain Baeyens, cent dix actions .....	110
Total: trois cent trente actions .....	330

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille deux cent cinquante Euro (EUR 8.250,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  1. Madame Ann Van Opstal, prénommée,
  2. Monsieur Dirk De Groote, prénommé,
  3. Monsieur Alain Baeyens, prénommé.
- 3) Est nommé administrateur-délégué Monsieur Alain Baeyens, prénommé.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à statuer sur l'exercice 2007.

- 6) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Van Opstal, D. De Groote, A. Baeyens, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 130S, fol. 79, case 11. – Reçu 13.312 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 août 2001.

P. Bettingen.

(56844/202/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

### **ALINEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.006.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the ninth of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., having its registered office in Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguévaux (France) and Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on February 20, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearers acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ALINEN HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 6, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 332 of May 12, 1998;
- that the capital of the corporation ALINEN HOLDING S.A. is fixed at thirty-eight thousand US dollars (38.000.- USD), represented by three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, fully paid;
- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ALINEN HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., being sole owner of the shares and liquidator of ALINEN HOLDING S.A., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that ALINEN HOLDING S.A. is held to be liquidated;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par

Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France) et Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ALINEN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 332 du 12 mai 1998;
- que le capital social de la société ALINEN HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-huit mille US dollars (38.000.- USD) représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100.- USD) chacune, entièrement libérées;
- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ALINEN HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., agissant en sa qualité de liquidateur de la société ALINEN HOLDING S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société ALINEN HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, K. Vautrin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001.

G. Lecuit.

(56875/220/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

**COLIBRI S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

**STATUTES**

In the year two thousand and one, on the twenty second of August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- The company SCAAN LIMITED, with registered office in 1300 Summerhill Business Park, Victoria Road, Douglas, Isle of Man,

duly represented by:

Mr Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, residing in Blaschette,

by virtue of a proxy given in Douglas, on the 8th of August 2001.

2.- The company FOVARRANE LIMITED, with registered office in 1300 Summerhill Business Park, Victoria Road, Douglas, Isle of Man duly represented by:

Mr Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, residing in Blaschette,

by virtue of a proxy given in Braddan, on the 8th of August 2001.

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they declare to organize between themselves:

**Art. 1. Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme under the name of COLIBRI S.A. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration**

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4. Object**

The object of the Company is the import-export of all goods, including but not only marine hardware, except military goods.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. In general, the Company may undertake any financial, commercial or industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 5. Share Capital**

The Company has a subscribed share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

The subscribed capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of Shares**

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholders' name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A share certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shareholders by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant share certificate, if issued. Such inscription shall

be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

#### **Art. 7. Board of Directors**

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their actual number to be determined by the general meeting of shareholders. Directors need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not in excess of six years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken at a shareholders' general meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet in Luxembourg upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax or telex another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a number representing at least the majority of the directors or any other number of directors as the board may determine, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in this absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

#### **Art. 10. Powers of the Board of Directors**

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

#### **Art. 11. Corporate Signature**

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

#### **Art. 12. Delegation of Powers**

The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or com-



mittees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

#### **Art. 13. General Meeting of Shareholders**

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the last Tuesday of July at 9.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

#### **Art. 14. Auditor**

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and dismissed in compliance with the provisions set forth by law.

#### **Art. 15. Accounting Year**

The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

#### **Art. 16. Distribution of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

Notwithstanding the provisions of the first paragraph of this article, the annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

#### **Art. 17. Dissolution of the Company**

In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not to be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

#### **Art. 18. Amendments to the Articles of Incorporation**

The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10th, August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **Art. 19. Applicable Law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **Art. 20. Language**

The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### *Transitory provisions*

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate at the thirty first December in the year two thousand and two.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year two thousand and three.

*Subscription*

The shares in the Company are subscribed as follows:

1) SCAAN LIMITED, prenamed, shares one thousand five hundred and fifty shares .....	1,550
2) FOVARRANE LIMITED, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares .....	1,550
three thousand one hundred shares .....	3,100

All these shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately sixty thousand francs.

*Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

*General Meeting of Shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to set the number of directors at three and to elect the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2007.

- a) M. Sven Westerdahl, company director, residing Hubelstrasse 9, CH-4056 Basel,
- b) The company ANGLO NORDIC LIMITED, with registered office in Abara Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
- c) M. Jan Eriksen, company director, residing in 24, Devonshire Road, Douglas, Isle of Man IM2 3RB.

*Second resolution*

The registered office of the Company is set at L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

*Third resolution*

FIDUCIAIRE EUROLUX, a company having its registered office at Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, is appointed as auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2007.

*Fourth resolution*

In compliance with Article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the general meeting of shareholders authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société dénommée SCAAN LIMITED, avec siège social à 1300 Summerhill Business Park, Victoria Road, Douglas, Isle of Man,

ici représentée par:

Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à Blaschette, en vertu d'une procuration donnée à Douglas, le 8 août 2001.

2.- La société dénommée FOVARRANE LIMITED, avec siège social à 1300 Summerhill Business Park, Victoria Road, Douglas, Isle of Man

ici représentée par:

Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à Blaschette, en vertu d'une procuration donnée à Braddan, le 8 août 2001.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de COLIBRI S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Siège Social**

Le siège social est établi à Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet**

L'objet de la Société est l'import-export de tous biens, notamment mais pas limité au commerce de tous articles nautiques, à l'exclusion de matériel militaire.

L'objet de la Société est également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, transfert par vente, échange ou toute autre manière d'actions, obligations, certificats d'obligations, bons et toutes autres valeurs mobilières, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de ces participations. De façon générale, la Société peut assurer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5. Capital Social**

La Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions**

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominative et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration.

Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert donnant satisfaction à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'Administration**

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres ou plus, leur nombre étant fixé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé

de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres tel que décidé par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration désignent un administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit à Luxembourg sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Un avis écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre tel que déterminé par le conseil d'administration, est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 11. Signature sociale**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un cadre ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

#### **Art. 13. Assemblées Générales des Actionnaires**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juillet à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président désigne un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, erg lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la société seront surveillées par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes est désigné conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 15. Exercice Social**

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 16. Affectation des Bénéfices Annuels**

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

Sans préjudice de ce qui est dit à l'alinéa précédent, l'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **Art. 17. Dissolution de la Société**

En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

#### **Art. 18. Modifications des Statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés à tout moment par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### **Art. 19. Loi Applicable**

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### **Art. 20. Langue**

Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille deux.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en deux mille trois.

#### *Souscription*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) SCAAN LIMITED, ci-dessus nommée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2) FOVARRANE LIMITED, ci-dessus nommée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ soixante mille francs.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2007:

- a) Monsieur Sven Westerdahl, administrateur de sociétés, demeurant Hubelstrasse 9, CH-4056 Basel,
- b) La société dénommée ANGLO NORDIC LIMITED, avec siège social à Abara Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
- c) Monsieur Jan Eriksen, administrateur de sociétés, demeurant à 24, Devonshire Road, Douglas, Isle of Man IM2 3RB.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

*Troisième résolution*

FIDUCIAIRE EUROLUX, une société ayant son siège social à Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social de 2007.

*Quatrième résolution*

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. von Ketelhodt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 131S, fol. 13, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 septembre 2001.

P. Bettingen.

(56846/202/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

**LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le trente juillet.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg 31, Val Sainte Croix, ici représenté par:

Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette 21, rue du Faubourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2001,

2. Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette 21, rue du Faubourg,

3. Monsieur François David, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2210 Luxembourg 56, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, ici représenté par:

Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette 21, rue du Faubourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 juillet 2001,

4. Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2635 Luxembourg 2, rue Henri Tudor,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la natio-

nalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commissariat aux comptes, l'administration, la liquidation et la prise de participation dans les sociétés. La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

#### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividende, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandat conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera désigné par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VI.- Dissolution -Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Jonathan Beggato, prénommé, deux cent cinquante actions, .....	250
2. Monsieur Denis Colin, prénommé, deux cent cinquante actions, .....	250
3. Monsieur Gilles Malhomme, prénommé, deux cent cinquante actions, .....	250
4. Monsieur François David, prénommé, deux cent cinquante actions, .....	250
Total: mille actions .....	1.000

Toutes les actions ont été libérées à cinquante pour cent (50%) par des versements en espèces de sorte que la somme de quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (LUF 60.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une période de six ans:

A) Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg 31, Val Sainte Croix,

B) Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2635 Luxembourg 2, rue Henri Tudor,

C) Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette 21, rue du Faubourg,

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

La FIDUCIAIRE EUROPEENNE S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg 31, Val Sainte Croix,

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

5.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2538 Luxembourg 3, rue Nicolas Simmer.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg., date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Colin, G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 130S, fol. 68, case 10. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 août 2001.

P. Bettingen.

(56856/202/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.